



**Mairie de Saint-Savin**

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 038-213804552-20250310-D2025C\_009-BF



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **DELIBERATION n° 2025-009**

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
présents : 15  
procurations : 2  
votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à  
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 24 février 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / F. REALE / P. ROZE / M. SOBOUL /

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. VACHER (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET DU C.C.A.S**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Madame Viviane MONTOVERT, Vice-Présidente du CCAS, propose  
d'Administration de procéder à l'affectation du résultat 2024 du Budget

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2024 et du Compte Administratif 2024,

Après l'adoption du Compte de Gestion 2024 et du Compte Administratif 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 s'élève à 18 351,35 €

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 s'élève à 0 €

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 comme suit :

Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 18 351,35 €,

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents correspondants.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 10 mars 2025



Le Président,

Fabien DURAND